



## **Cahier des Charges**

### **APPEL A PROPOSITIONS**

**« Conception d'outils de vidéo sur les métiers du secteur du transport routier  
de marchandises »**

#### **Proposition à retourner avant le**

Sous forme d'un exemplaire postal et d'un exemplaire électronique à :

OPCA TRANSPORTS ET SERVICES

À l'attention de Florence REY

1. Présentation de l'OPCA TRANSPORTS ET SERVICES .....	2
2. Les éléments de contexte et les objectifs du projet .....	4
3. La finalité de l'appel à propositions .....	5
4. Le périmètre de la démarche .....	6
5. Les attentes vis à vis du prestataire .....	6
6. Les ressources mises à la disposition des organismes de formation .....	7
7. Les conditions juridiques d'éligibilité .....	7
8. Les relations entre l'OPCA TRANSPORTS ET SERVICES / AFT et le prestataire.....	7
9. Les éléments d'appréciation de l'offre.....	8
10. La procédure de sélection des prestataires .....	9
11. Calendrier prévisionnel .....	10
12. Modalités de paiement .....	11
13. Contractualisation .....	11

## **1. Présentation**

### **1.1 l'OPCA TRANSPORTS ET SERVICES**

**L'OPCA Transports et Services** est une association à but non lucratif composée à parité par les organisations syndicales représentatives des employeurs et des salariés des branches ayant désigné l'OPCA. Créée par l'accord du 28 décembre 1994, l'adhésion des secteurs professionnels a été réaffirmée par l'accord du 25 septembre 2014. L'Etat a renouvelé l'agrément de l'OPCA le 23 décembre 2014.

Les activités de l'OPCA Transports et Services concernent les entreprises et salariés des entreprises des branches professionnelles suivantes :

- Transport Routier de marchandises et activités auxiliaires
- Transport routier collectif de voyageurs
- Transports sanitaires
- Transports publics urbains
- Transports fluviaux de marchandises et de passagers
- Transports maritimes,
- Ports et manutention portuaire,
- Agences de voyages et de tourisme,
- Propreté
- DCHD

En 2015, l'OPCA Transports et Services représente :

- 43 000 entreprises adhérentes
- 1 130 000 salariés couverts
- 257 millions d'€ de financement

## **1. Le projet**

### **2.1 Le contexte**

Différents travaux ont été menés par la branche Transport Logistique afin d'identifier les impacts des mutations économiques, technologiques, sociales et réglementaires sur le pilotage social des entreprises du secteur.

Ces travaux ont permis, entre autres, de repérer les attentes des entreprises envers les salariés en termes notamment de compétences, d'emploi, de fidélisation des salariés.

Les réflexions ont abouti à porter une attention particulière aux chefs d'entreprises de TPE-PME pour les aider à mieux réagir face à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Le 18 novembre 2014, les partenaires sociaux du secteur des transports routiers et activités auxiliaires et l'Etat ont contractualisé un engagement conjoint en faveur de l'emploi et des compétences dans le cadre d'un ADEC pour les transports routiers.

Les transports routiers et des activités auxiliaires du transport regroupent les métiers liés au transport de marchandises par la route :

- Les entreprises de transport routier ou transport pour compte d'autrui ;
- Les commissionnaires du transport - organisation des transports pour le compte des donneurs d'ordre en faisant appel, si besoin, à des transporteurs ;
- Les prestataires logistiques - stockage, préparation de commandes, manutention ... ;
- Les coursiers - livraison de petits colis et de plis dans les agglomérations ;
- Les entreprises de transport de fonds - transport de fonds et de valeurs, approvisionnement des distributeurs automatiques de billets ;
- Les entreprises de déménagement et de garde-meubles à destination des particuliers et des entreprises.

Cet ADEC national fait suite au contrat d'études prospectives des transports routiers, maritimes et fluviaux conduit par les partenaires sociaux et les pouvoirs publics entre 2011 et 2013. Les partenaires souhaitent, dans le cadre de cet accord, pouvoir initier ou consolider des actions d'anticipation des évolutions des métiers et des effectifs et faire face aux difficultés conjoncturelles d'emploi.

### **2.2 Les enjeux et les objectifs de l'ADEC national du secteur des transports routiers et activités auxiliaires**

L'un des principaux enjeux de l'ADEC est de permettre de développer les compétences des salariés, notamment celles des salariés les plus fragiles, en vue d'une évolution de leur métier au sein de l'entreprise, ou afin de permettre leur mobilité d'une entreprise à l'autre, au sein du secteur des transports ou non.

Dans ce contexte, le Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social ainsi que les organisations signataires ont souhaité lancer ce projet pour assurer aux salariés une meilleure employabilité en participant à la sécurisation de leurs parcours professionnels en développant leurs compétences, tout en renforçant les partenariats pour agir sur la stratégie et la compétitivité des entreprises.

Il s'agit pour les parties signataires :

- de sécuriser les parcours professionnels des salariés, en particulier les plus fragilisés au regard des évolutions de l'emploi; la déclinaison de l'accord cadre devra s'inscrire en bonne cohérence avec les projets de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriales déjà existants sur le territoire,
- d'accompagner la transformation des métiers et favoriser une gestion active de l'emploi dans les entreprises,
- de développer les actions emploi/ formation régionales afin de répondre aux problématiques locales,
- de valoriser les métiers et de fidéliser les salariés.

## **2 Les éléments de contexte et les objectifs du projet**

### **2.3 - Contexte**

Un des enjeux importants de cette ADEC porte sur l'attractivité des métiers du TRM et plus particulièrement celle des 5 métiers ci-dessous :

- Conducteur (trice) voyageurs
- Conducteur (trice) de marchandises
- Ambulanciers (cières)
- Préparateur (trice) de commande et logistique
- Métiers liés à l'exploitation

Les entreprises partenaires, qui souffrent aujourd'hui d'un réel problème de recrutement et d'un sourcing efficace sur ces postes, sont bien conscientes qu'une des explications résulte d'une image erronée, basée sur des préjugés, à-priori et clichés négatifs et donc non attrayante des métiers.

Ainsi, le Comité de pilotage ADEC souhaite créer des outils de communication vidéo pour faire connaître ces métiers et susciter de l'appétence et de l'intérêt.

## 2.4 - Enjeux et objectifs de ces outils de communication vidéo

Les secteurs du transport et de la logistique sont mal connus, empreint de clichés et contraints par de nombreux stéréotypes qui ne contribuent pas à positionner les emplois comme porteur d'avenir professionnel. Pour autant, la réalité est bien différente et il appartient aux acteurs de la branche de le faire savoir aux plus grands nombre, les salariés, mais aussi les jeunes scolaires, leur famille, les demandeurs d'emploi,... et tous les prescripteurs de l'emploi et de la formation qui sont les premiers relais de conseil des publics cibles.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette action ADEC sont les suivants :

- Promouvoir les 5 métiers auprès du public cible « adultes » (demandeurs d'emploi, salariés...) et des prescripteurs d'emploi et acteurs de l'orientation (Missions locales, Pôle Emploi, Cap Emploi, FONGECIF...) afin qu'ils soient mieux identifiés et valorisés (lutte contre les préjugés).
- Identifier les informations clés manquantes à créer et où à actualiser afin de travailler sur l'image
- Y intégrer des médias différenciés, modernes et répondant aux attentes actuelles du public pour disposer d'une ressource actualisée, attractive et portable sur ces métiers

Ces vidéos auront pour but de **donner envie de s'informer voir d'intégrer ce métier**. Ainsi, il faudra mettre en avant :

- Les points forts des métiers (choix style de vie, autonomie, employabilité, relationnel client, travail d'équipe, ambassadeur de l'entreprise de transport et du client final, salaire...)
- l'utilisation quotidienne des NTIC (GPS, tablette, smartphone, application livraison, géolocalisation)
- le matériel assurant le confort de ces professionnels ; par exemple : pour le conducteur (chauffage de nuit, clim, boîte auto, assistance à la conduite...)

## 3 La finalité de l'appel à propositions

De nombreuses vidéos promouvant les métiers du Transport Routier existent déjà. Dont la majorité sur le principe de témoignages ou du style documentaire ou reportage.

**Aussi, l'objectif de cet appel d'offres est de d'apporter des outils vidéo qui se démarquent fortement voire sont en rupture avec ceux existants sur l'expression du « fond » comme sur la « forme ».**

**Une « originalité » est donc attendue sur la proposition : scénaristique, style de filmage, « genre », point de vus, situations, esthétique...**

## **4 Le périmètre de la démarche**

### **Public visé :**

« Adultes » (demandeurs d'emploi, salariés..., Futurs salariés des secteurs d'activités présentés

En ricochet

Prescripteurs d'emploi et acteurs de l'orientation (Missions locales, Pôle Emploi, Cap Emploi, FONGECIF...) qui pourront être amenés à utiliser ces vidéos comme support

### **Territoire couvert :**

Les vidéos auront une portée nationale

## **5 Les attentes vis à vis du prestataire**

### **5.1 Outils attendus**

5 films percutants, dans l'air du temps

- Conducteur (trice) voyageurs
- Conducteur (trice) de marchandises
- Ambulanciers (cières)
- Préparateur (trice) de commande et logistique
- Métiers liés à l'exploitation

Vous pourrez faire des propositions en matière de format si d'autres vous paraissent plus pertinents.

### **5.2 Attentes graphiques**

Les outils proposés doivent avoir une forte « identité graphique » :

- avoir un point de vue assumé et différenciant
- élaborer et communiquer un storytelling

Prévoir un style vidéo dynamique, vivant, avec des incrustes : par exemple, avoir une accroche d'introduction étonnante, décalée, inattendue.

Piste envisageable : axer par exemple le graphisme sur un esprit « transport » (camions, routes..)

### **5.3 Attentes contextuelles**

L'expérience du prestataire dans le secteur des transports routiers est fortement recommandée. À défaut, il est demandé au prestataire de réaliser une analyse du secteur afin de proposer des outils en adéquation avec les cibles précitées.

Le prestataire peut librement proposer, à partir de ce cahier des charges, d'autres pistes de contenu ou de format qui lui semblerait les plus appropriés aux cibles et aux secteurs d'activité concernés.

## **6. Les ressources mises à la disposition des prestataires**

Le prestataire pourra s'appuyer sur les ressources de l'OPCA TRANSPORTS ET SERVICES ainsi que les travaux produits sur ces thématiques en particulier :

- La charte graphique OPCA TS, qui sera fournie au prestataire, sera à respecter dans ses fondamentaux,
- Éléments graphiques obligatoires : logos OPCA, logo ADEC, logo ETAT, logo CPNE

## **7. Les conditions juridiques d'éligibilité**

Tous les prestataires peuvent être candidats sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Justifier d'une expérience et de compétences significatives au sujet des thématiques concernées ;
- Disposer de moyens permanents.

Ne peuvent présenter une candidature au titre de cet appel d'offres les candidats :

- qui n'ont pas souscrit les déclarations leur incombant en matière fiscale et sociale ou n'ont pas acquitté les impôts et taxes, cotisations et contributions sociales exigibles,
- qui n'ont pas respecté l'obligation de déclaration en matière d'emploi des travailleurs handicapés ou de paiement de la contribution due,
- en état de liquidation judiciaire ou en faillite personnelle,
- en procédure contentieuse les opposant à OPCA Transports et Services.

Seules seront prises en compte les offres présentées par des prestataires offrant les capacités professionnelles, techniques et financières nécessaires à l'exécution du présent marché.

Ces capacités seront appréciées au regard des documents relatifs aux références fournies par le candidat dans son dossier de candidature.

## **8. Les relations entre l'OPCA TRANSPORTS ET SERVICES et le prestataire**

La réponse au présent appel d'offres entraîne l'acceptation par le prestataire des modalités du cahier des charges.

Le prestataire s'engage également, en cas d'agrément, à respecter les procédures définies par l'OPCA Transports et Services.

### **8.1 - Engagements de l'OPCA Transports et Services**

L'OPCA Transports et Services s'engage à :

- mettre à disposition du prestataire les logos, documents et ressources documentaires disponibles,
- régler le prestataire sous réserve de la complétude de la prestation.

### **8.2 - Engagements du prestataire retenu**

Un devis de prestation sera signé entre le prestataire, l'OPCA Transports et Services.

Plus particulièrement, le prestataire s'engage à mettre en place les outils et les supports désignés.

Toute modification devra également être validée par l'OPCA TS.

Il est demandé au prestataire de prévoir la participation à **4 ou 5 réunions avec le groupe de travail**.

#### **Propriété intellectuelle :**

« Le Prestataire cèdera au fur et à mesure de l'exécution des Prestations, à titre exclusif, au Comité de pilotage, l'ensemble des droits d'auteur que la loi reconnaît sur les créations qu'il aura réalisées pour le compte de l'OPCA Transports et Services dans le cadre du présent cahier des charges.

Au titre de cette cession, le Prestataire cèdera à l'OPCA Transports et Services l'ensemble des droits d'auteur constitués des droits de reproduction et d'utilisation pour quelque usage que ce soit, par quelque procédé que ce soit, sur tout support papier, magnétique, optique ou vidéographique et notamment disques, disquettes, bandes, listings, vidéogrammes, internet, intranet, pour toutes exploitations, des droits de représentation, de publication et d'édition, également les droits d'adaptation, de modification, de correction, de développement, d'intégration, de transcription, de traduction et de numérisation, ainsi que les droits de commercialisation de quelque façon que ce soit et notamment par streaming, et tout autre moyen non encore utilisé à ce jour.

Cette cession sera effective tant pour la France que pour l'étranger et pour toute la durée de protection des droits d'auteur. En conséquence, le Prestataire ne pourra plus utiliser, reproduire, modifier, adapter, diffuser, exploiter, distribuer, sous quelque forme que ce soit, pour toute la durée de la protection et pour le monde entier, les créations réalisées dans le cadre du présent contrat sauf pour assurer son référencement publicitaire. »

## **9. Les éléments d'appréciation de l'offre**

Les prestataires seront évalués selon les critères suivants :

- L'admissibilité (réponse dans les délais et en adéquation avec les attentes précisées dans le présent appel à candidatures) ;
- La qualité technique des modalités d'intervention proposées ;
- La compatibilité de la proposition avec le calendrier spécifié ;
- La force de proposition et la créativité en matière d'outillage, de communication, etc. ;
- L'expérience du prestataire et des intervenants concernant ce type d'action ;
- La proposition tarifaire.



Les prestataires non retenus ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contester, pour quelque motif que ce soit, le bien-fondé de la décision du Comité de pilotage ADEC . Ils s'engagent à garder confidentielles les informations contenues dans le présent appel d'offres.

En cas de force majeure, l'appel d'offres peut être retardé ou annulé et les candidats s'interdisent toute demande de dédommagements à l'encontre de l'OPCA TS.

Les offres seront appréciées sur le barème ci-dessous.

1 L'adéquation, la pertinence et la valeur ajoutée de la proposition commerciale, au regard du cahier des charges	(10/20)
<i>Dont 1.1 – la capacité à apporter une réponse globale et innovante</i>	(5/20)
<i>Dont 1.2 - Prise en compte des spécificités sectorielles</i>	(5/20)
2 Le coût de la prestation (hors frais de déplacement et d'hébergement des intervenants)	(3/20)
3 La composition de l'équipe projet (compétences et expériences) - La disponibilité de l'équipe et les délais de réalisation proposés	(4/20)
4 Réalisations antérieures de l'organisme sur cette thématique	(3/20)

## **10. La procédure de sélection des prestataires**

### **10.1 - Modalités de réponse**

Les dossiers de candidatures doivent parvenir à l'OPCA Transports et Services au plus tard **le 18 octobre 2017**. Les plis ou courriers électroniques non parvenus à cette date ne seront pas pris en compte.

Les offres sont à adresser à l'attention de Florence Rey par mail, [f.rey@opca-ts.com](mailto:f.rey@opca-ts.com) et par courrier postal à l'adresse suivante:

OPCA Transports et Services  
66 avenue du Maine  
75014 Paris cedex

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats peuvent contacter les personnes suivantes, avant le 18 octobre 2017: Mesdames Florence Rey et Julie Rosay

**Florence Rey**  
Courriel : [f.rey@opca-ts.com](mailto:f.rey@opca-ts.com)  
Tél. : 01 53 91 22 32

**Julie Rosay**  
Courriel: [j.rosay@opca-ts.com](mailto:j.rosay@opca-ts.com)  
Tél. : 01 53 91 34 44

## 10.2 – Contenu de la candidature

Les propositions de candidatures présenteront de manière détaillée les informations suivantes :

- Les coordonnées d'un référent désigné, en charge de piloter le projet
- La reformulation de la demande, de ces enjeux et des différentes attentes perçues
- L'expérience du prestataire en lien avec le projet dans ses dimensions juridiques, RH, économiques et communication
- L'expérience du prestataire dans le secteur du transport-logistique et des services
- Des exemples illustrant la production d'outils, livrable déjà réalisé par le prestataire illustrant la qualité de sa restitution
- Les informations et motivations concernant les intervenants susceptibles d'intervenir sur le projet (qualifications, expériences, etc.)
- Les modalités d'intervention proposées et leur mise en œuvre :
  - o objectifs
  - o outil(s) proposés
  - o démarche et méthode préconisées
  - o équipe projet (nom, rôle, responsabilité de chaque intervenant)
  - o modalités de collaboration avec l'OPCA Transports et Services et le Comité de pilotage
  - o planning détaillé de réalisation des livrables
  - o contenu détaillé de la prestation en jours
- Un devis détaillé par poste, exprimé HT, mentionnant le coût global et le coût horaire moyen de la prestation
- Tout élément complémentaire jugé utile pour la compréhension de la proposition de la candidature.
- Les candidats devront joindre à leur offre au minimum un élément de présentation (PowerPoint, PDF, ...) contenant une piste créative (story-board , pitch, synopsis, principes du script...).

**À noter :** l'OPCA Transports et Services doit être informé de toute sous-traitance vers un autre prestataire.

## 11. Calendrier prévisionnel

DATES	ACTIONS
29/09/2017	Envoi de l'appel d'offre
25/10/2017	Réponse des prestataires
30/10/2017	Sélection du prestataire
COFIL Nov	Validation par le COFIL
Novembre 2017	Lancement des travaux
Mi-décembre 2017	Présentation des story-boards
Mars 2018	Livraison des vidéos

## **12. Modalités de paiement**

Le paiement s'effectuera en deux fois :

- Un premier acompte à la signature (30 %)
- Le solde à la fin de la mission (70 %)

## **13. Contractualisation**

Après confirmation des prestataires en charge du projet par les membres de COPIL, la convention de prestation sera signée avec l'OPCA Transports et Services. Elle précisera les modalités de la collaboration. Le prestataire s'engage à fournir les justificatifs de la réalisation des actions.

### **Sources**

- Site internet OPCA TRANSPORTS ET SERVICES :

<http://www.opca-ts.com/>

- Plateforme dédiée à l'ADEC Route :

<http://emploi-competences-adec.fr/>

- T-Clic Emploi, plateforme de l'Emploi dans les transports et la logistique, développée par l'OPCA TRANSPORTS ET SERVICES :

<http://www.t-clic-emploi.com/>